

BARRE DU DERNIER PROMU 2018-2019 (7^e et 9^e échelons)

(avis ministériel, ancienneté dans le corps, date de naissance)

Les personnels promouvables au rythme accéléré au 7^e ou au 9^e échelon en 2018-2019 dans le cadre de la nouvelle carrière sont départagés sur la base de leur valeur professionnelle arrêtée au 31/08/2018.

	Accès au 7 ^{ème} échelon (rythme accéléré)	Accès au 9 ^{ème} échelon (rythme accéléré)
<u>Femmes</u>	24 promotions (50%)	31 promotions (58 ,5%)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	5 ans 9 mois	13 ans 3 mois
Date de naissance	20/10/1977	27/09/76
<u>Hommes</u>	24 promotions (50%)	22 promotions (41,5%)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	7 ans 9 mois	13 ans 9 mois
Date de naissance	25/02/1986	13/12/79

Remarque : le **ratio femmes/hommes (55/45)** pour l'**accès accéléré au 7^{ème} échelon** n'a pu être atteint. Il aurait fallu retirer des promotions d'hommes ayant un avis « Excellent » au bénéfice de promotions de femmes ayant un avis « Très satisfaisant ».

Pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité.

il faut renforcer notre outil de défense individuelle et collective.

SYNDIQUEZ-VOUS, FAITES ADHÉRER AU SNES.

Si vous n'avez pas encore rejoint le SNES-FSU ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2018-2019, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [Se syndiquer au SNES-FSU](#) ».